

Le trait de l'Union

des infirmiers libéraux d'Ile-de-France

NUMÉRO 16 - OCTOBRE 2021



ACTIONS

Chirurgie ambulatoire :
nouveaux actes pour les IDEL

Vaccination anti-COVID :
les IDEL mobilisés

VDSI : maintenir le CAP !

ACTUALITÉ

Les nouveaux élus de l'URPS

À RETENIR

Brèves

Questions/Réponses

EDITO

Chers collègues

À la suite des dernières élections pour le renouvellement de notre URPS une nouvelle assemblée s'est constituée.

J'ai été élu président a ce titre j'ai l'honneur d'inaugurer par cet édito notre nouvelle newsletter (vous trouverez page suivante le noms de tous les élus).

Je remercie chaleureusement ceux qui nous ont fait confiance en nous accordant leurs suffrages, et au delà d'eux, tous ceux qui se sont exprimés.

Le résultat du vote a modifié grandement la répartition des syndicats par rapport a la précédente mandature mais au delà de ce résultat significatif on doit encore déplorer un faible taux de participation qui nous interpelle.

Tout syndicat confondu, nous ne pouvons pas nous en réjouir. Ce sera à nous, élus, d'encore plus et mieux faire comprendre, connaître les rôles et objectifs de notre URPS qui est également celle de toutes les IDELs d'Ile-de-France.

Cet objectif sera croyez le bien le fil rouge de notre action durant ces 5 ans a venir.

Ce travail de représentation a été fait lors de cette période covid qui nous a tous impacté professionnellement tres fortement.

L'URPS a joué pleinement son rôle en favorisant vos interventions dans les EHPAD ,les centres COVID, les centres de dépistage, les VDSI, etc.

C'est ainsi que près de 3,5 MILLIONS d'euros vous ont été redistribués via notre Union.

Nous avons gagné reconnaissance et visibilité auprès de nos instance (ARS et CPAM) et nous continuerons à les entretenir et l'améliorer, autre objectif de cette mandature.

Maintenant que le gros de l'épidémie semble s'éloigner, notre URPS va pouvoir reprendre les projets que nous avons dû mettre en suspens. D'ores et déjà divers chantiers ont redémarré : relation avec les HAD, développement de la RAAC, possibilité de vaccination en ville à domicile et au cabinet, astreinte de nuit dans les EHPAD, etc.

N'hésitez pas a nous interpeller pour des sujets qui vous semblent important car vos idées et propositions alimentent notre réflexion pour promouvoir notre exercice libéral.

En guise de conclusion permettez moi de remercier les élus de notre précédente assemblée pour le travail accompli et notamment son Président M. MORTEO ainsi que notre équipe administrative (secrétaire et directrice) au cours de ces dernières années.

Christophe MINGHETTI,
Président de l'URPS Infirmiers
d'Ile-de-France

24 infirmiers libéraux
élus pour 5 ans

7968
infirmiers libéraux

(données commission paritaire
régionale des infirmiers)



ACTIONS

Vaccination anti-COVID : un nouvel outil pour vous organiser

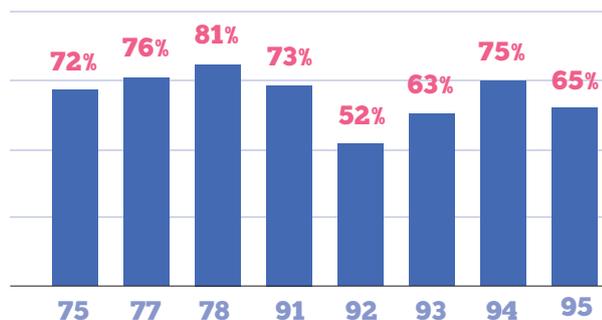
D'après une récente enquête menée par l'URPS, à laquelle les infirmiers libéraux de la région ont été nombreux à répondre, 70% des IDEL envisagent de vacciner avec du Pfizer ou du Moderna à compter d'octobre 2021.

Afin de faciliter votre organisation et de rendre les infirmiers libéraux plus visibles aux yeux du grand public, nous avons développé sur inzee.care un module spécifique « vaccination COVID ».

Vous pourrez ainsi permettre aux patients de réserver des créneaux de vaccination (soit à domicile, soit au cabinet), en fonction de l'offre que vous aurez déterminée (nombre de doses de vaccin disponibles et jours/horaires de vaccination).

Cet outil est mis à votre disposition gratuitement par l'URPS. N'hésitez pas à créer votre compte sur www.inzee.care.

**Les infirmiers libéraux
qui souhaitent
participer
à la vaccination
à compter du
1^{er} octobre 2021
par département**



VDSI : maintenir le CAP !

Depuis plusieurs mois les infirmiers libéraux sont engagés dans la lutte contre la COVID et en particulier sur le dispositif des VDSI (Visite domiciliaire sanitaire d'infirmiers).

Aujourd'hui, même si le nombre de VDSI a fortement chuté compte tenu du contexte épidémiologique favorable, le dispositif reste actif et les demandes de VDSI sont toujours présentes.

Outre l'intérêt de la VDSI pour les patients dans l'aide à l'isolement et à l'identification des signes d'aggravation de la maladie. Ce nouvel acte est également l'opportunité pour les infirmiers libéraux de s'investir dans le champ de la prévention. Il s'agit d'un premier pas vers la reconnaissance de la consultation infirmière, et ceci sans prescription médicale.

Chirurgie ambulatoire : de nouveaux actes pour les IDEL

Depuis début 2021, quatre nouveaux actes permettent aux infirmiers libéraux la réalisation de soins postopératoires au domicile du patient.

Les infirmiers peuvent désormais réaliser :

- Des séances de surveillance clinique et d'accompagnement postopératoire à domicile pour les patients éligibles à la chirurgie ambulatoire ou à un parcours de soins de réhabilitation améliorée (RAAC). L'acte est valorisé à hauteur de AMI 3.9.
- Une séance de surveillance et/ou retrait de cathéter périmerveux pour une analgésie postopératoire. L'acte est valorisé à hauteur de AMI 4.2.
- Un acte de retrait de sonde urinaire, valorisé à hauteur de AMI 2.
- Un acte de surveillance de drain de redon et/ou retrait postopératoire de drain, valorisé à hauteur de AMI 2.8

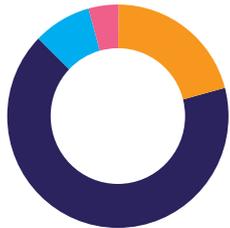
Bien entendu nous travaillons à faire connaître ces actes aux établissements de santé afin qu'ils adressent plus facilement leurs patients, notamment via inzee.care, aux infirmiers libéraux.

**Pour recevoir des demandes
de VDSI, inscrivez-vous
gratuitement sur**

www.inzee.care

ACTUALITÉS

24 infirmiers libéraux
élus pour 5 ans :



16 ● **FNI**

5 ● **CI**

2 ● **SNIL**

1 ● **INFIN'IDEL**

Les nouveaux élus de l'URPS

Elue en avril 2021, la nouvelle équipe
a officiellement pris ses fonctions le 4 juin 2021.

78



Benoit FOSSE
Trappes

FNI



Nathalie LECOMTE
Sartrouville

FNI

75



Dominique GUEZOU
Paris 17^e

SNIL



Abdel IAZZA
Vice-Président
Paris 17^e

FNI

93



Abdelaali BENAMARA
Bagnole

FNI



Carine POULET-BIHAN
Villemomble

FNI

95



Nicolas LEFORTIER
L'isle Adam

FNI



Laurence LHERBIER
L'isle Adam

FNI



Emmanuelle SAMBA PINEL
Franconville

CI



Françoise YORKE
**Secrétaire générale
adjointe**
Sannois

FNI

92



Ouarda CHETTIR
Boulogne Billancourt

CI



Stéphane GILLERON
Bagneux

INFIN'IDEL



Julien GRIZZETTI
Meudon

FNI



Christophe MINGHETTI
Président
Montrouge

FNI



Aurore SOLIGNAC-BISSON
Montrouge

FNI

91



Florence LIBERT
Corbeil-Essonnes

CI



Damien NICOLINI
Corbeil-Essonnes

CI



Fatima SAID-DAUVERGNE
Tésorière adjointe
Athis Mons

FNI

94



Bernadette HERAULT
Secrétaire générale
Vitry-sur-Seine

FNI



Isabelle HUEL
Créteil

FNI

77



Dominique BULARD
Bussy-Saint-Georges

CI



Eric GOUEL
Lagny-sur-Marne

FNI



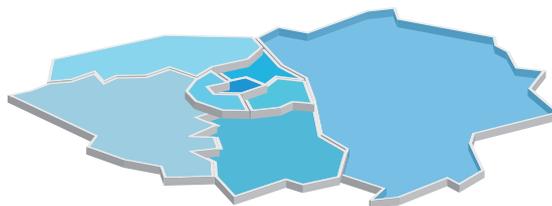
Isabelle GRAVY-TONNELIER
Trésorière
Verneuil l'Etang

SNIL



Séverine VARLET
Longperrier

FNI



À RETENIR

BRÈVES

Déplafonnement des commandes de vaccins COVID

Désormais, les infirmiers libéraux sont autorisés à commander autant de flacons de vaccins Moderna et Pfizer qu'ils l'estiment nécessaire, en responsabilité et dans l'objectif de ne pas constituer de stocks non utilisés. (DGS-Urgent n°2021-103)

Fin des mesures dérogatoires pour les IDEL en EHPAD

Depuis le 2 juin 2021, les IDEL ne peuvent plus intervenir en EHPAD et facturer leurs actes (ou les forfaits) à l'assurance maladie comme cela était le cas durant l'état d'urgence sanitaire.

Inscription à la liste de diffusion DGS-Urgent

N'hésitez pas à vous inscrire à la liste de diffusion des DGS-urgent pour recevoir en temps réel toutes les alertes concernant le COVID, notamment les dates d'ouverture des commandes de vaccins COVID.

Semaine de la dénutrition 2021

Du 12 au 20 novembre aura lieu la semaine de la dénutrition. N'hésitez pas à vous rendre sur www.luttecontreladenutrition.fr sur lequel vous retrouverez des outils afin d'améliorer l'information et la prise en charge de vos patients sur cette maladie silencieuse.



QUESTIONS/RÉPONSES

Faut-il une prescription pour les VDSI ?

NON | Depuis janvier 2021 l'assurance maladie propose systématiquement aux personnes testées positives à la Covid-19 une visite à domicile par un infirmier libéral (VDSI). Il n'est donc pas nécessaire d'obtenir une prescription médicale, cet adressage de l'assurance maladie fait office de prescription. Pour la facturation, identifier le prescripteur fictif « isolement COVID » : 2 91 99119 8

Pour les VDSI, quel numéro de sécurité sociale utiliser pour les patients étrangers ?

Pour les patients étrangers ne disposant pas d'un numéro de sécurité sociale vous devez utiliser le NIR FICTIF 1 55 55 55 CCC 023 XX (+ date naissance 21/12/55) pour la facturation de la VDSI lorsque le patient 0 sans NIR a déjà été enregistré ainsi sous l'application CC19. Les 3 C correspondent au département de résidence du patient ; les deux XX à la clé. En IDF, cela donne cela :

- 1 55 55 55 751 023 93 : Paris	- 1 55 55 55 921 023 37 : Hauts-de-Seine
- 1 55 55 55 771 023 75 : Seine-et-Marne	- 1 55 55 55 931 023 28 : Seine-Saint-Denis
- 1 55 55 55 781 023 66 : Yvelines	- 1 55 55 55 941 023 19 : Val de Marne
- 1 55 55 55 911 023 46 : Essonne	- 1 55 55 55 951 023 10 : Val d'Oise

www.urps-infirmiers-idf.fr

URPS Infirmiers d'Ile-de-France
56-62 rue de Vouillé, 75015 Paris
Tél. : 01 88 32 91 94

Président : Christophe MINGHETTI
urps.ide.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL
direction.urps.ide.idf@gmail.com



TEST DE DÉPISTAGE COVID / VACCIN (COVID, GRIPPE) PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE INFIRMIER LIBÉRAL (EN CABINET OU À DOMICILE)



Contactez votre infirmier(e) de famille
ou prenez rendez-vous sur le site

www.inzee.care



01 88 33 48 80

Numéro non surtaxé

Ligne des infirmières libérales d'Ile-de-France 24h/24h 7j/7



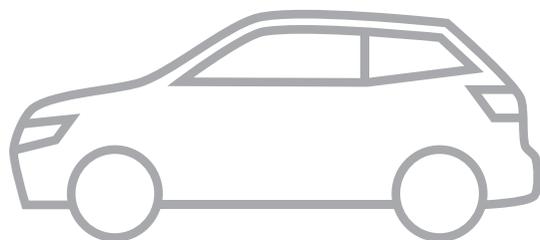
Le professionnel de santé à proximité



www.inzee.care

VOTRE AFFICHE POUR LA CAMPAGNE VACCINALE

Disposez l'affiche sur votre véhicule
ou la vitrine de votre cabinet



L'URPS infirmiers Ile-de-France met à votre disposition cette affiche. Vous pourrez ainsi rappeler au grand public l'engagement des infirmiers libéraux dans la lutte contre la COVID-19. Nous vous proposons de la disposer sur la vitrine de votre cabinet ou à l'arrière de votre véhicule.

Attention, n'indiquez pas sur cette affiche votre nom ou numéro de téléphone afin de ne pas faire de publicité illégale.